



## Conseil économique et social

Distr. générale  
7 décembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la vingt-troisième session  
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée  
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### Déclaration présentée The Well Being Foundation, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

À l'heure où les différentes formes de violence sexuelle sont de mieux en mieux connues, il est indispensable d'assouplir nos efforts collectifs de lutte contre la violence sexiste, en particulier pour les femmes et les filles rurales, et d'être prêts à faire évoluer notre définition de la violence sexuelle à mesure que nous prenons conscience des vérités tacites.

Nous devons introduire la complexité de la violence sexuelle, dans toute sa laideur et son ambiguïté, dans nos conversations à ce sujet, car les définitions normalisées sont rarement adaptées.

Nous savons que toutes les violences sexuelles ne sont pas des viols, mais que tout viol est une violence sexuelle. Mais ce que nous ne saisissons pas toujours, c'est que les sévices sexuels discrets peuvent être tout aussi traumatisants que les agressions soudaines et violentes, la rationalisation dans la définition de la violence sexuelle devenant alors un piège dangereux. S'il est communément admis que lutter, fuir ou se figer sont des comportements classiques face à la panique et au danger, nous oublions parfois que ce sont également des réponses légitimes lorsqu'il s'agit de sexe. Le débat porte alors sur des aspects techniques : la possibilité de révoquer le consentement en cours de rapport, le degré de lutte considéré comme « suffisant », l'emploi ou non du mot « non », et la force avec laquelle il a été prononcé. Cela favorise un discours selon lequel certains critères doivent être remplis pour que les victimes de violence sexuelle puissent définir les expériences vécues.

Nous devons aux victimes de chercher à les comprendre et à les défendre plus efficacement – et tout particulièrement celles soumises à des structures de pouvoir œuvrant en leur défaveur. Les analphabètes. Les démunis. Les populations rurales. Les femmes et les enfants

Nous savons que la violence sexuelle est l'une des épidémies les plus difficiles à quantifier parce que la honte et le secret font partie intégrante des mécanismes de maltraitance. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, une femme sur trois a déjà subi soit des violences physiques ou sexuelles infligées au sein du couple, soit des violences sexuelles infligées par des personnes autres que son partenaire. Les violences sexuelles étant le plus souvent passées sous silence, ce chiffre, pourtant déjà terrifiant, ne reflète pas la réalité. Le nombre de violences sexuelles commises contre les hommes est encore plus difficile à évaluer, car la notion de masculinité et les mécanismes de maltraitance entraînent une stigmatisation sociale et une incompréhension.

La promotion des six principes suivants, concernant la violence sexuelle, contribuerait à créer une culture de responsabilisation et de changement :

### **Vingt « Non » puis un « Oui » ne signifient pas « Oui »**

La notion de consentement à des relations sexuelles a évolué. Il est peu probable qu'une personne intimidée ou mal à l'aise face à un comportement sexuel parvienne à fixer des limites saines sous pression.

« Dites non » n'est plus d'actualité. Nous devons crier haut et fort : « Vive le consentement enthousiaste! »

Créer une culture dans laquelle le consentement enthousiaste est le fondement de toute interaction sexuelle responsabilise chacune des parties, qui doit alors veiller à ce que la ou les autres se sentent à l'aise et en sécurité. Il n'est ni raisonnable, ni logique de confier à la partie la plus vulnérable la responsabilité de donner le ton à

une rencontre sexuelle. Le consentement enthousiaste annule le risque que celui-ci soit donné sous la contrainte ou avec réticence.

### **Le consentement peut être révoqué à tout moment**

Le consentement à des relations sexuelles n'est pas un contrat juridique.

Un certain nombre de facteurs influencent – et modifient – le consentement. Personne ne peut jouir d'un accès inconditionnel au corps d'une autre personne. Refuser ou révoquer son consentement à des relations sexuelles est un droit de l'homme qui peut être exercé à tout moment et en toute circonstance.

Le consentement peut être révoqué ou refusé dans divers contextes :

- Un partenaire peut ne pas avoir envie de participer à un acte sexuel qu'il apprécie habituellement;
- Une personne peut avoir consenti, auparavant, à un contact sexuel puis changé d'avis plus tard;
- Une personne peut se sentir tout à coup mal à l'aise en cours de rapport et souhaiter y mettre un terme;
- Une personne peut avoir consenti à des rapports sexuels avec un préservatif ou un autre moyen de contraception, mais son partenaire a tenté ou réussi à le retirer subrepticement.

Le lien entre tous ces exemples est que si l'autre partie poursuit le contact sexuel malgré tout, alors il s'agit d'une violence sexuelle.

### **Les garçons et les hommes peuvent être victimes de violence sexuelle**

Le fait que les femmes victimes de violence sexuelle soient nettement plus nombreuses que les hommes, n'enlève rien à la sévérité des crimes commis contre les hommes. Les hypothèses erronées selon lesquelles les hommes ne peuvent pas être victimes de violence sexuelle ou ont peu de chances d'être violés sont profondément pernicieuses.

### **Même si la victime a un orgasme, cela reste une agression sexuelle**

Les victimes sont peu susceptibles de pleurer, crier ou riposter lorsqu'elles subissent une agression sexuelle. Pour de nombreuses raisons – rarement des choix conscients – elles se figent – notamment par dissociation (le cerveau déconnecte inconsciemment la personne de la réalité pour la protéger de graves traumatismes), par instinct de survie (« ils me font déjà du mal, ils pourraient donc me tuer si je riposte. ») voire par déni.

C'est par ce dernier phénomène que de nombreuses victimes de violence sexuelle parviennent à se convaincre qu'elles n'ont pas été agressées. Si, selon l'archétype, il doit y avoir de la violence et la victime doit se débattre, il est plus facile de rationaliser une agression en la présentant sous un jour moins effrayant que ce que l'on a vécu. Mais cela n'enlève rien à la gravité de l'agression, ni à son incidence sur le psychisme de la victime. Cette dissonance cognitive est dangereuse car elle crée des critères selon lesquels la crédibilité des victimes de violence sexuelle est remise en cause non seulement par les autres mais aussi par les victimes elles-mêmes.

De nombreuses victimes de violence sexuelle ont des orgasmes lorsqu'elles sont agressées. La biologie, souvent déconnectée du psychisme, exige des organes sexuels qu'ils répondent à tout contact physique susceptible de permettre la conception.

Il est donc logique que le corps humain déclenche un orgasme au cours d'une agression pour des raisons totalement sans rapport avec le plaisir. Mais cela ne signifie pas qu'il y ait eu consentement ou plaisir. Le violeur n'en reste pas moins un violeur.

### **Les victimes ont des relations sexuelles avec leurs violeurs**

Un violeur peut avoir de nombreux visages. Même celui de quelqu'un que l'on aime.

Subir une agression sexuelle est souvent source de confusion. L'étiquette de « victime » est lourde à porter. Il y a la honte. Il y a le sentiment de culpabilité. Et il y a le déni.

Le déni est important car il va contribuer à expliquer pourquoi les victimes de violence sexuelle cherchent parfois à se convaincre ou à convaincre les autres qu'aucun abus n'a eu lieu. L'existence de relations sexuelles consensuelles entre une victime et son agresseur est une triste réalité entraînant une reconsidération de l'agression sexuelle en tant que malentendu.

Il peut se passer des années avant qu'une victime de violence sexuelle ne prenne conscience de l'ampleur de son agression. Il est alors possible qu'une relation aux multiples facettes, complexe voire affective soit née, ce qui peut profondément déstabiliser la santé mentale de la victime.

Dans nos relations sexuelles, nous peinons à reconnaître le système binaire que la société a créé, plaçant les amants d'un côté et les monstres de l'autre, car celui-ci n'existe pas. Les personnes qui commettent des violences sexuelles sont, le plus souvent, les deux.

### **Lorsque qu'une personne vous dit avoir subi une agression sexuelle, croyez-là.**

Les hypothèses quant à la manière dont une victime est censée se comporter avant, pendant et après une agression sexuelle sont nombreuses. On s'attend à ce que les récits de violence sexuelle soient simples, avec un méchant et une victime distincts. Et si le rôle du méchant est joué par une personne qui, selon l'auditeur, semble être quelqu'un de bien, la victime sera nettement moins facilement crue.

Perturber le statu quo en déclarant avoir été victime d'une agression sexuelle – ou aller plus loin et désigner son agresseur – est non seulement sujet à controverse, mais également dangereux. Il est fréquent que les familles et les communautés resserrent les rangs pour protéger une personne qu'elles jugent injustement calomniée et, souvent, ce sont les victimes qui sont alors écartées.

### **Pourquoi?**

Parce que nous attendons de parfaites victimes et de parfaits méchants, alors qu'un tel modèle n'existe pas. Une victime sûre d'elle ou agressive peut paraître malveillante, malhonnête. Une victime trop penaude peut passer pour une mauvaise menteuse. Il est également plus facile de ne pas croire la victime que d'admettre qu'un pair puisse être capable de commettre des violences sexuelles. Le déni efface toute complicité quant au comportement d'autrui et nous permet de croire en une réalité plus acceptable.

Nous devons garder à l'esprit que pour chaque personne qui déclare ouvertement avoir subi des violences sexuelles, de nombreuses autres ne se manifestent pas par honte, peur ou déni.

Lorsque qu'une personne raconte une agression sexuelle, nous devons examiner la manière dont nous qualifions un récit de « crédible » selon un système de mesure erroné. Parce que quelqu'un qui a profondément lutté pour ne serait-ce que nommer son expérience n'a réellement besoin que d'une chose lorsqu'il la partage.

Qu'on lui dise : « Je vous crois ».

---